

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil vingt, le seize mai**, à **09h45**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Bertrand LABAR, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Christophe LAVILLE, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents excusés : M. Eric PRADEAU, Mme Christine CLUZELAUD, M. Auguste BOURCIER, M. Jacky ROUSSY.

Étaient absents non excusés : Mme Anne DESCOTTES.

Procurations :

Secrétaire : M. Claude VIEILLERIBIERE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-011 : Approbation du compte de gestion 2019 - Assainissement

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion du service ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-012 : Approbation du compte administratif 2019 - Assainissement

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2019 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 80 543.03 €
Recettes 115 333.94 €
Excédent de clôture : 34 790.91 €

Investissement :

Dépenses 59 257.17 €
Recettes 57 003.91 €
Déficit de clôture : 2 253.26 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2019, excédentaire pour un montant de 32 537.65€.

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante : 2 253.26 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 32 537.65 € en report sur l'année 2020.

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2019 et l'affectation des résultats.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-013 : Tarifs assainissement

Compte tenu des besoins de financement du budget assainissement, Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la taxe d'assainissement et de le porter de 55 € à 60 € pour sa part fixe et de 0.74 à 0.80 par m³ pour sa part variable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe ainsi les tarifs de la taxe d'assainissement :

- part fixe : 60.00 €
- part variable : 0.80 €

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-014 : Budget primitif - Assainissement

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2020 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation : 117 292.65 €
- Pour la section d'investissement : 68 886.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget annexe ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent-l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-015 : Approbation du compte de gestion 2019 - Chaufferie bois

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la CHAUFFERIE BOIS de l'exercice 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-016 : Approbation du compte administratif 2019 - Chaufferie Bois

Michel LEFAURE, Conseiller Municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2019 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 91 547.43 €
Recettes 147 271.97 €
Excédent de clôture : 55 814.54 €

Investissement :

Dépenses 26 452.40 €
Recettes 92 104.59 €
Excédent de clôture : 65 652.19 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2019, excédentaire pour un montant de 121 466.73 €

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante : 55 814.54 € report sur l'année 2020.

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif de la CHAUFFERIE 2019 et l'affectation des résultats.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-017 : Budget primitif - Chaufferie Bois

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe CHAUFFERIE

BOIS 2020 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 152 216.54 €
- Pour la section d'investissement : 93 833.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget annexe CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent-l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-018 : Approbation du compte de gestion 2019 - Commune

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la Commune de Bénévent l'Abbaye dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-019 : Approbation de compte administratif 2019 - Commune

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 656 946.39 €
Recettes 941 323.06 €
Excédent de clôture : 284 376.67 €

Investissement :

Dépenses 780 204.92 €
Recettes 772 222.54 €
Déficit de clôture : 7 982.38 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif 2019, excédentaire pour un montant de 276 394.29

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante : 142 404.38 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement 141 972.29 € en report sur l'année 2020.

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif COMMUNAL 2019 et l'affectation des résultats.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-020 : Vote de l'enveloppe des subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter le montant accordé aux subventions pour l'année 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au budget primitif 2020 la somme globale de 30 000.00 € au compte 6574

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS suivant le détail annexé à la présente délibération.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-021 : Vote des crédits scolaires

Compte tenu du nombre d'élèves prévus à la rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose de fixer le montant des crédits scolaires à 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des crédits scolaires à 4 000 €.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-022 : Vote des Taxes Directes Locales pour 2020

Monsieur le maire propose d'arrêter les taux des taxes municipales comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 27.79
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux 2020 aux chiffres suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 27.79
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.90

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-023 : Budget primitif - Commune

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget PRINCIPAL 2020 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 979 964.29 €

- Pour la section d'investissement : 2 177 711.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget PRINCIPAL de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-024 : Locations terrains

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location des terrains dont elle dispose pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, comme suit (en prenant en compte une augmentation de 1.66 % par rapport en 2019) :

- Mme ROUSSY Sylvie - Cany :
(cimetière) Parcelles : AE 69 et AE 76 = 66.14 €

- Mme ROUSSY Sylvie - Cany :
(Gayaud) Parcelles : AD 158 - AD 159 - AN 2 - AN 3 - AN 4 - AN 5 = 321.85 €

- Mr FY Claude - Le Grand-Bourg :
(Les Tours) Parcelles : AN 49 et AN 51 = 252.60 €

- Mr GERBAUD Stéphane - "Chézolles" :
Parcelles AC 113 - AC 114 - AC 117 = 172.82 €

Sylvie ROUSSY et Jacky ROUSSY quitte la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs de location des terrains précités selon les chiffres ci-dessus indiqués.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-025 : Aire d'accueil de Campings Car : - acceptation de l'APD **- Devis étude géotechnique** **- demande de subvention DETR - autorisation du lancement consultation**

Monsieur le Maire rappelle au le Conseil Municipal, que par délibération du 20 décembre 2019, il a choisi le cabinet LARBRE pour réaliser une étude d'aménagement d'une aire de camping-cars.

L'avant-projet détaillé (APD) s'élève à 125 000.00 € HT y compris une étude géotechnique chiffrée à 1 624.00 € HT par le bureau Alpha BTP.

Pour ce dossier, la commune peut bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40% soit 50 000.00 €.

Le plan de financement de ce chantier serait le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT	
APD Cabinet LARBRE = 125 000.00	DETR	= 50 000.00
	Autofinancement	= 75 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'APD pour 125 000.00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis Alpha BTP pour 1 624.00 € HT
- Accepte le plan de financement détaillé ci-dessus
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40% soit 50 000.00 HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la poursuite de cette opération.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-026 : Maison des patrimoines : avenant Giraud

MAISON DES PATRIMOINES

Avenant n° 1 lot 5 : plâtrerie/peinture SARL GIRAUD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des modifications doivent être prises en compte sur ce chantier.

En effet, au niveau 2 de ce bâtiment, le maître d'œuvre avait prévu de conserver les parois latérales en briques pensant qu'une isolation thermique existait entre celles-ci et la charpente et que cette structure présentait une solidité suffisante permettant la pose d'un ravalement à la chaux.

Ces éléments techniques n'étaient pas vérifiables avant la dépose de la toiture.

Les travaux sur les mansardes ont permis de constater l'absence d'isolation et l'arrimage des parois en briques sur les chevrons. La dépose de ces derniers et leur remplacement a considérablement fragilisé la structure rendant impossibles les travaux prévus initialement.

Le maître d'œuvre a donc fait le choix de poser un doublage placoplâtre sur rails avec isolation et peinture en finition.

Ces modifications techniques génèrent une moins-value de 37 991.00 € HT sur le lot 1B Gros-œuvre actée par l'avenant n° 1 du 17/11/2019 et une plus-value de 25 772.47 € HT objet du présent avenant sur le lot 5 plâtrerie-peinture SARL GIRAUD.

La situation décrite ci-dessus a été prévue par le législateur à l'article R2194-5 du Code de la commande publique [Modifications en cas de circonstances imprévues] : « Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194-4 sont applicables. »

Article R2194-3 [Limite du marché montant de la modification d'un marché conclu par un pouvoir adjudicateur] : « Lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R. 2194-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial ... ».

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n° 1 lot 5 plâtrerie/peinture avec la SARL GIRAUD pour la somme de 25 772.47 HT soit 30 926.96 TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant détaillé ci-dessus.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-027 : Acquisition immeuble VIVAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 19/05/2019 par laquelle la Commune se portait acquéreur du rez-de-chaussé de l'immeuble de l'enseigne VIVAL appartenant à Mme Pascaline MAUME.

La SAS SAULNIER-PONROY et ASSOCIES, mandataires judiciaires, a fait savoir que Mme le Juge - Commissaire avait rendu son jugement et retenu les propositions de la Commune, à savoir :

- 30 000 € pour l'immeuble
- 1 000 € pour l'ensemble du matériel inventorié.

Le notaire désigné est Maître Thierry Delille à Dun Le Palestel.

Toutefois, la décision de Mme le Juge Commissaire ne deviendra définitive qu'après notification aux parties par le greffe du tribunal de Commerce de Guéret de ladite décision et délivrance du certificat de non-appel.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la proposition de Mme le Juge Commissaire
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette acquisition auprès de Maître Thierry Delille, notaire à Dun le Palestel.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-028 : Bulletin municipal : choix du prestataire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour la réalisation du bulletin municipal, précédemment réalisé par Mr Hervé Guichet - le Bois Neuf - 23 210 Marsac.

Il en ressort que la proposition globale présentée par la société GRAAL - 1, Roches - 23 430 Saint Goussaud est la plus intéressante, d'autant plus qu'elle est la gestionnaire du site internet de la Commune et de sa page Facebook ; le choix d'un même prestataire serait beaucoup plus judicieux.

Son offre se décompose ainsi : (prix HT)

- Conception initiale : 800 €
- Conception réalisation par numéro (pour 16 pages) : 1 600 €
- Impression (600 exemplaires)
 - pour 16 pages : 416.65 €
 - pour 12 pages : 382.72 €
- Options
 - prises de vues : 30 à 70 €
 - illustration complexe : 120 €
 - portage vers le site internet : 50 € / article
 - réalisation d'annonces presse : 50 à 80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- retient l'offre globale de la société GRAAL
- adoptera sa commande lors de l'élaboration du 1er numéro
- autorise Mr le Maire à valider la proposition de la société GRAAL- 1, rue Roches - 23 430 Saint-Goussaud, représentée par Mr Xavier Durengue.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-029 : Aménagement - place de l'Eglise

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de l'Eglise, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité des devis auprès des entreprises suivantes :

- SA COLAS pour l'abattage et le dessouchage d'arbres, l'évacuation de massif de candélabres et la reprise des joints de l'escalier.
- CYRIA pour la fourniture de bancs type « JERIKO »
- APPERT David pour la préparation du sol et l'engazonnement

Les propositions des entreprises sont les suivantes :

- COLAS 3 040.81 € HT soit 3 648.97 € TTC
- CYRIA 6 950.00 € HT soit 8 340.00 € TTC
- APPERT 2 200.00 € HT soit 2 640.00 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte les devis et autorise Monsieur le Maire à commander les travaux pour les montants indiqués ci-dessus.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-030 : Devis Evolis - Sigoulet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'Evolis pour des travaux sur :

- la voie communale de Sigoulet ainsi qu'une reprise rue de la Chicanelle pour un coût de 2 790.82 € HT soit 2 908.15 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire réaliser ces travaux par Evolis.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-031 : Mise à disposition d'une parcelle - Mme BARRIERE Blandine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait autorisé Mme Blandine Barrière, apicultrice, à créer un rucher sur la parcelle Ai 0019, près de la route des Combes.

Mme Barrière souhaiterait développer son activité et sollicite la mise à disposition de la parcelle AN 0009, Les Tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de mettre la parcelle AN 0009 à la disposition de Mme Blandine Barrière
- dit que cette mise à disposition est faite à titre gracieux, à charge de la bénéficiaire de réaliser un entretien régulier de la parcelle.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-032 : Convention Commune - Collège - Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Convention tripartite Commune - Département - Collège Jean Monnet.

Il indique que le collège ne pourra accueillir les élèves des écoles primaires au restaurant scolaire ; toutefois il sera en mesure de fournir des repas froids à emporter.

En conséquence, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention tripartite, dont Mr le maire indique les termes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la Convention tripartite Commune - Département - Collège.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-033 : Travaux logement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Dr Mekhiche et sa famille demandent à occuper le logement communal 1, rue Sarrazine.

Afin de les recevoir dans les meilleures conditions, il est nécessaire de faire quelques travaux, pour lesquels la société ECAP Services a établi un devis d'un montant de 1 298.87€ HT, soit 1 558.64€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de la société ECAP Services, avenue du Limousin - 23 210 Bénévent-l'Abbaye.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses
